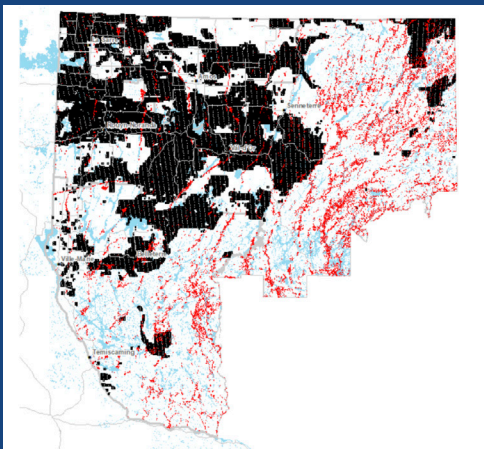


## 5161 titres miniers couvrent entièrement ou partiellement les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue

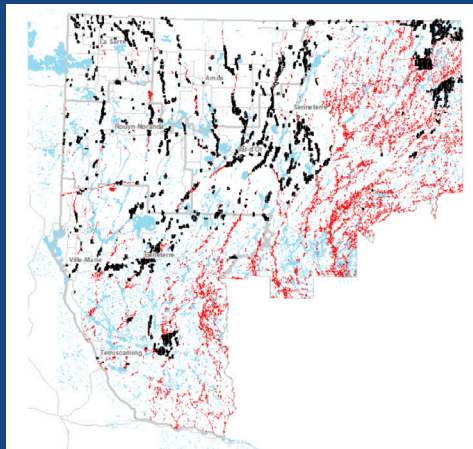
Nous demandons au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de soustraire à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières l'intégralité des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue en vertu des articles 82 et 304 de la Loi sur les mines pour des motifs d'utilité et d'intérêt publics.

Concrètement, il s'agit de retirer 5161 titres couvrant entièrement ou partiellement les eskers de la région et de soustraire aux activités minières le reste des eskers qui ne sont pas déjà grevés de titres miniers.

■ Titres miniers actifs en mai 2022 en Abitibi-Témiscamingue



■ 5161 titres miniers actifs couvrants entièrement ou en partie un esker ou une moraine

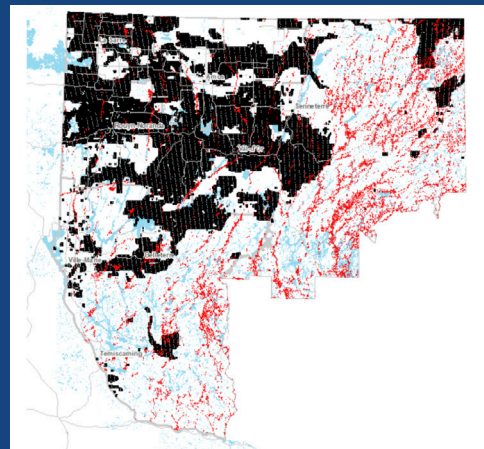


## 5161 titres miniers couvrent entièrement ou partiellement les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue

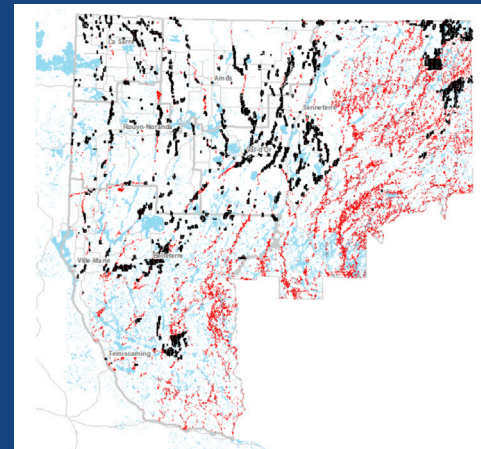
Nous demandons au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de soustraire à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières l'intégralité des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue en vertu des articles 82 et 304 de la Loi sur les mines pour des motifs d'utilité et d'intérêt publics.

Concrètement, il s'agit de retirer 5161 titres couvrant entièrement ou partiellement les eskers de la région et de soustraire aux activités minières le reste des eskers qui ne sont pas déjà grevés de titres miniers.

■ Titres miniers actifs en mai 2022 en Abitibi-Témiscamingue



■ 5161 titres miniers actifs couvrants entièrement ou en partie un esker ou une moraine



### Faits importants

- 22,07%** : Superficie de l'Abitibi-Témiscamingue grevée de titres
- 6,86%** : Superficie de l'Abitibi-Témiscamingue couverte par des eskers
- 4,05%** : Territoire de l'Abitibi-Témiscamingue grevé de titres couvrant entièrement ou en partie des eskers

### Faits importants

- 22,07%** : Superficie de l'Abitibi-Témiscamingue grevée de titres
- 6,86%** : Superficie de l'Abitibi-Témiscamingue couverte par des eskers
- 4,05%** : Territoire de l'Abitibi-Témiscamingue grevé de titres couvrant entièrement ou en partie des eskers